



Conseil Municipal du lundi 7 novembre 2016

*déclaration n° 3*

Objet : délibération n° 7

Intervenant : Christophe BAGILET

Il y a un an nous avons dû nous prononcer sur le premier cycle de la mutualisation.

Les élus Communistes, Républicains et Citoyens avaient livré lors du débat au conseil municipal leurs analyses. A savoir que cette réforme irréversible n'avait pas été assez préparée en amont.

Comme il est parfois désagréable d'avoir raison.

En effet, nous avons pu constater, au cours de cette année, toutes les difficultés de cette précipitation.

Autant au niveau du retard dans l'accueil des employés mutualisés que dans la passation ou notification des marchés publics, les premières expériences de la mutualisation des services furent chaotiques. Avec pour résultats, une dégradation des services rendus à nos concitoyens.

Et ceci malgré les efforts des agents, qu'ils soient ou non mutualisés, et de l'ensemble des services communaux et métropolitains qu'il nous faut saluer.

L'objectif de cette réforme, il faut le rappeler, n'est pas de rationaliser les activités au niveau de la métropole pour avoir un meilleur service rendu aux citoyens, mais bien de faire des économies pour compenser les baisses de dotation.

Nous n'engagerons pas ici le débat sur la dette et son remboursement, mais dans cette période où la population peut se rendre compte des augmentations généralisés des impôts sur leurs taxes foncières et d'habitations, avoir un service rendu de moindre qualité pour répondre aux injonctions des marchés

peut être choquant. Les citoyens pourront bientôt se prononcer sur cet état de fait.

Pour en revenir à la délibération de ce soir.

Bien que cette seconde phase ne concerne que peu de service, nous pensons qu'il aurait été de bon ton, face aux difficultés rencontrées et encore en cours de la première phase, de faire une pause, d'analyser ce qui fonctionne et surtout ce qui ne fonctionne pas, avant de rentrer dans un autre cycle.

C'est d'ailleurs la demande qu'on exprimé certains DGS de la métropole, et nous pouvons que les rejoindre dans ce sens.

Nous ne sommes pas opposés sur le fond à cette mutualisation des services, encore faut-il que le but soit un meilleur service rendu à la population, mais quand la première phase d'une réforme de cette ampleur débouche sur autant de difficultés, nous pensons qu'il est nécessaire de se poser pour mieux repartir. Cela ne serait ni un renoncement, ni un échec, mais au contraire un acte de sagesse et de responsabilité.

Aussi nous nous abstiendrons sur cette délibération.